

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5218 - Mardi 06 Octobre 2026 - Prix : 200 Fc

Dégradation des services du CHRI de Fomboni :

L'autocritique sévère d'un chirurgien



CRISE DE L'EAU À MORONI :

**Les habitants attendent toujours
une réponse durable**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

24 Rabi al-Thani 1448

Prières aux heures officielles

Du 1er au 6 Octobre 2026

Lever du soleil:

05h 47mn

Coucher du soleil:

18h 03mn

Fadjr : 04h 35mn

Dhouhr : 11h 59mn

Ansr : 15h 19mn

Maghrib: 18h 06mn

Incha: 19h 20mn



INTERVIEW / ABOUBACAR SAID TOURQUI :

«Rohff m'a donné de la force, j'ai un devoir de loyauté»

Pionnier dans le milieu du rap comorien et fondateur d'Interface Prod, AST raconte la genèse imprévue de "Mkomori", premier clip de Rohff tourné récemment aux Comores. Une collaboration née d'une instrumentale, devenue symbole d'unité et de reconnaissance du savoir-faire local. Interview.

Question : On vous imagine pionnier du rap comorien rêvant de collaborer avec une figure internationale comme Rohff. Vous y avez cru un jour ?

Aboubacar Said Tourqui : Pour être franc, jamais. J'écoute Rohff depuis 1996, depuis l'époque d'Expression Direkt. A l'époque, je ne savais même pas qu'il était des nôtres. La connexion est arrivée par un ami de longue date. Rohff cherchait une équipe pour tourner un clip aux Comores, il lui a soufflé notre nom, CINEAST. On ne parlait que d'images à la base. Et puis pendant une pause du tournage, j'écoutais mon morceau "81-18", qui est ma relecture de son classique "Du fond du cœur" de 1999. Il a tendu l'oreille, a souri, il a reconnu le clin d'œil. Il m'a dit : "J'aimerais poser dessus". On a tout arrêté et on est partis enregistrer à



Rohff, Starcé et AST, lors du tournage du clip Mkomori.

Moroni, à Interface. Je pensais qu'il allait faire un solo. Au final, il m'a appelé sur le titre, avec Starcé qui était justement en vacances ici, puis Salam. C'est comme ça que "Mkomori" est né.

Question : "Mkomori" est le premier clip de Rohff tourné au pays. Quelle a été l'émotion et sa

portée symbolique ?

AST : C'est une immense fierté. Contrairement à Alonzo ou Soprano, qui ont tourné au pays avec des équipes venues de France, Rohff a fait confiance à une équipe 100% comorienne, la nôtre. On a charbonné deux jours non-stop car son séjour était court, puis on a

continué après son départ. J'ai tourné à Anjouan, ajouté des plans de Mohéli gardés depuis longtemps. C'est plus qu'un clip, c'est un drapeau pour l'unité. Ça prouve qu'on peut produire à un niveau international sans importer des équipes extérieures. J'espère que ça va ouvrir les yeux à la diaspora, on a les compétences ici.

Question : Sur les réseaux, ce featuring a surpris, vu vos affinités passées avec ses rivaux. La fierté comorienne efface-t-elle les rivalités ?

AST : Ça a toujours été mal compris. Je suis fan de rap français depuis trente ans. J'écoutais Rohff et ses rivaux en même temps. Lors des clashes, je n'ai jamais pris parti, c'était purement musical, pas une affaire de clan. J'ai pu préférer l'un ou l'autre selon les époques. Mais aujourd'hui tout change, Rohff m'a donné de la force sur ce son. Je lui dois loyauté et respect. Je ne dirai plus rien qui puisse le heurter.

Question : Poser avec Starcé et Rohff sur ce classique revisité est une vitrine immense. Comment capitaliser pour la suite avec Interface ?

AST : C'est une lumière folle. Avec ses millions d'abonnés, "81-18" va revivre. On va enchaîner les sorties de projets au label. En studio, de 20h à 4h, il m'a appris la patience et l'exigence. Au fond, Mkomori n'est pas qu'un featuring, c'est un retour à la maison.

*Propos recueillis par
Hamdi Abdillahi Rahilie*

FLUX MIGRATOIRES :

A Mohéli, 73 migrants interceptés en deux jours

Deux opérations menées vendredi 2 et samedi 3 octobre sur les côtes de Mohéli ont permis d'intercepter 73 migrants, dont 15 enfants. Transférés vers Moroni ce dimanche 4 octobre à bord du « Sopea », ils doivent être pris en charge par l'État avant leur éventuel rapatriement. Au-delà de la question migratoire, ces arrivées soulèvent également des préoccupations sanitaires.

La surveillance des côtes de Mohéli s'intensifie. En l'espace de deux jours, les autorités ont intercepté au total 73 migrants lors de deux opérations distinctes. La première intervention a eu lieu vendredi 2 octobre sur le littoral de Mboimadji, entre Kangani et Mlabanda. Un premier groupe de 27 personnes a été appréhendé dans la matinée avant d'être conduit à la brigade de gendarmerie de Wanani.

Le lendemain, samedi 3 octobre, une seconde opération menée à Ouallah, dans la région de Mlédjélé, a permis d'intercepter 46 autres migrants, portant le bilan à 73 personnes. Après leur regroupement à Wanani, les migrants ont été conduits à Fomboni. Ils ont finalement été embarqués ce dimanche 4 octobre, en fin de journée, au port de Mbwagoma, à bord du bateau

«Sopea», à destination de Moroni, malgré une mer particulièrement houleuse. Dans la capitale, ils doivent être pris en charge par l'État en attendant leur rapatriement vers leurs pays d'origine.

Ces interceptions soulèvent également des interrogations sur le plan sanitaire. Interrogé sur les éventuels risques liés à l'arrivée de ces migrants, Dr Hassanaly Abdoulanziz, coordinateur de l'équipe chargée de la prévention et de la riposte contre les maladies infectieuses à la Direction régionale de la santé (DRS), appelle à la vigilance. Le médecin met notamment en garde contre les maladies infectieuses susceptibles de circuler dans la région des Grands Lacs, d'où sont originaires une grande partie des personnes interceptées. Il cite notamment la maladie à virus Ebola et appelle au renforcement des dispositifs de surveillance et de contrôle sanitaire.

Il déplore également ce qu'il considère comme une insuffisance du dispositif de garde-côtes et des forces de l'ordre chargées de surveiller les côtes. Il encourage le démantèlement de ce réseaux en traquant « les petits, les moyens et les gros poissons qui seraient éventuellement impliqués dans ce réseau » a-t-il sollicité.

Sur le plan médical, un officier



de police a par ailleurs indiqué qu'une femme présentait des traces de brûlures, qui pourraient être liées, selon les premières constatations, aux jerricans d'essence sur lesquels elle aurait été assise durant le trajet. Une autre femme aurait été testée positive au paludisme. Ces informations doivent toutefois être confirmées par les services sanitaires compétents. La répartition communiquée fait état de 15 enfants, dont 10 filles et 5 garçons, âgés de 5 mois à 12 ans. Le groupe comprend également 27 hommes, âgés de 18 à

52 ans, et 31 femmes, âgées de 18 à 35 ans. Concernant les nationalités, 62 personnes sont originaires de la République démocratique du Congo, toutes de la province du Nord-Kivu, cinq sont de nationalité burundaise et six sont originaires de Somalie.

Présent sur le terrain du début à la fin des opérations, le procureur de la République, Élamine Mohamed Soueuf, a annoncé la poursuite des investigations afin d'identifier les personnes impliquées dans l'organisation de ces

déplacements et de remonter aux éventuels réseaux et complices. « Ils vont tous retourner chez eux et les complices vont répondre devant la justice », a déclaré le procureur. Ces deux opérations mettent ainsi en lumière un double enjeu pour les autorités de Mohéli : renforcer la surveillance des côtes et assurer un suivi sanitaire approprié des personnes interceptées, dans un contexte régional marqué par la circulation de plusieurs maladies infectieuses.

Riwad

Dégradation des services du CHRI de Fomboni : L'autocritique sévère d'un chirurgien

Dans un entretien exclusif accordé à La Gazette des Comores, le Dr Hassanaly Abdoulanziz, chirurgien au Centre hospitalier de référence insulaire (CHRI) de Fomboni, livre un constat particulièrement sévère sur le fonctionnement de l'établissement. Selon lui, les médecins eux-mêmes portent une part importante de responsabilité dans la dégradation des services, sur fond d'ingérence politique et de perte d'autorité de la direction.

Le Dr Hassanaly Abdoulanziz ne mâche pas ses mots lorsqu'il évoque la situation actuelle du CHRI de Fomboni. Pour lui, le désordre qui règne au sein de l'établissement ne peut pas être imputé uniquement au manque de moyens. Les pratiques de certains professionnels de santé contribueraient également à fragiliser le fonctionnement de l'hôpital. « Chacun agit de son propre chef. Ils viennent au travail quand ils veulent, ils privilégient leurs cliniques privées et il n'y a plus personne pour les recadrer. Et moi, je fais partie de ces gens-là », reconnaît le chirurgien.

Selon son témoignage, cette situation se traduit notamment par

une présence irrégulière de certains médecins, des services insuffisamment entretenus et des conditions d'accueil dégradées. Il convient de noter également que l'état des douches de l'établissement est particulièrement préoccupant.

Le chirurgien estime par ailleurs que l'autorité du directeur de l'hôpital s'est progressivement affaiblie. Il attribue cette situation notamment à l'intervention de responsables politiques dans la gestion interne de l'établissement. « Les médecins sont plus écoutés que le directeur de l'établissement et, au final, chacun fait ce qu'il veut », déplore-t-il. Pour le Dr Abdoulanziz, les responsabilités sont partagées. « Les premiers responsables de cette situation, ce sont les médecins. Les deuxièmes, ce sont nos dirigeants politiques qui s'ingèrent dans les affaires internes de l'hôpital. Et troisièmement, ce sont les patients », affirme-t-il. Il invite notamment les usagers qui ne trouvent pas leur médecin à l'hôpital à dénoncer ces absences plutôt que de se rendre directement dans les cliniques privées.

Interrogé également sur le départ des médecins chinois autrefois affectés au CHRI de Fomboni,



le chirurgien réfute toute responsabilité dans leur retrait.

Il estime, cependant, qu'il était temps que les spécialistes présents localement prennent davantage leurs responsabilités. Il précise que leur départ était lié à une demande de l'hôpital de Bambao-Mtsanga Anjouan dans le cadre de son inau-

guration. Autre dossier préoccupant : le scanner livré au CHRI il y a environ trois ans, mais toujours pas mis en service. Le Dr Abdoulanziz déplore qu'un équipement acquis pour près d'une centaine de millions de francs puisse rester inutilisé pour des problèmes de câblage et d'accessoires, dont le

coût serait estimé à environ huit millions de francs. Pour le chirurgien, cette situation illustre les dysfonctionnements qui empêchent encore le CHRI de Fomboni de jouer pleinement son rôle d'hôpital de référence de l'île.

Riwad

CRISE DE L'EAU À MORONI : Les habitants attendent toujours une réponse durable

Alors que l'eau revient progressivement dans certains quartiers de Moroni-Nord, la situation reste difficile pour de nombreux habitants. Faible pression, fuites, approvisionnement irrégulier et recours aux revendeurs continuent de compliquer le quotidien. Le bidon de 20 litres, autrefois vendu autour de 250 francs, serait désormais proposé à 300 francs. Pendant que la SONEDE et le ministère de l'Économie se renvoient la question de la régulation, les ménages continuent de compter chaque litre.

L'eau a commencé à couler de temps à autre il y a environ un mois, mais uniquement dans certaines pompes publiques et sans pression », témoigne un vendeur ambulant, Soilahoudine Mouigni. Selon lui, des fuites sont également visibles sur le réseau sans intervention suffisamment rapide.

Pour ceux qui n'ont toujours pas d'eau au robinet, les vendeurs ambulants restent souvent la seule solution. « Déjà, trouver un bus qui vend de l'eau, c'est un marathon », explique Salma Bourhane, une habitante de La Coulée. Une autre raconte même avoir dû faire appel à une voisine pour communiquer avec un vendeur qui ne parlait pas français. La SONEDE affirme



avoir publié ses tarifs depuis le 4 septembre dernier. Selon un agent, le mètre cube est vendu aux revendeurs à 1 500 francs, soit l'équivalent de 30 francs pour 20 litres. Pour les ménages domestiques, le même volume revient à 10 francs.

Le passage à 300 francs chez certains revendeurs représente donc un écart considérable. Il ne constitue toutefois pas une marge nette, les vendeurs supportant

notamment les coûts de transport, de carburant et de livraison. La SONEDE indique avoir déjà saisi le ministère de l'Économie sur cette question. « À notre niveau, nous ne pouvons pas intervenir », explique un agent de la Sonede, précisant que des échanges ont réuni la SONEDE, le FCC et le ministère. Du côté de l'Économie, le dossier reste en discussion.

« C'est une question qui nous pré-

occupe et on est en train de voir comment aborder cette question », explique une source proche du dossier. Selon lui, l'activité des distributeurs d'eau n'est pas actuellement libéralisée et il n'existe pas de base claire permettant de régler leurs prix. Une éventuelle régularisation nécessiterait notamment de définir le statut de cette activité.

En attendant, les habitants s'a-

daptent. Ces derniers jours, les pluies permettent à certains de remplir cuvettes et seaux placés dehors. « Heureusement, ces temps-ci, il pleut. Nous pouvons au moins laver nos vêtements et chasser. Même pour ça, on avait pensé à construire des toilettes à la comorienne pour ne plus perdre beaucoup d'eau », raconte l'enseignante Kalathoumi Ali.

Une autre se souvient de la période la plus difficile. « Quand je prenais une douche, je mettais une cuvette en bas pour récupérer l'eau et l'utiliser pour chasser. On n'avait plus le droit de gaspiller l'eau. C'était carrément la sécheresse. »

Pour la présidente de la FCC, Nasrat Mohamed Issa, le prix de 300 francs relève d'un phénomène de spéculation.

Elle appelle les autorités à protéger les consommateurs et estime que la priorité reste aussi de permettre aux ménages raccordés à la SONEDE, mais privés d'eau, de retrouver un approvisionnement régulier. À Moroni-Nord, le problème dépasse donc désormais la seule question du prix. Pendant que les autorités discutent encore du cadre à mettre en place, les habitants, eux, continuent de chercher de l'eau pour les besoins les plus élémentaires.

Mohamed Ali Nasra

HANDBALL :

Médaille de bronze pour les comoriennes

C'est en tout cas une très grande et bonne nouvelle pour le handball comorien. Réunies à Madagascar pour le tournoi IHF NATIONS TROPHY 2026, les sélections seniors féminines ont assuré le spectacle, et la comorienne est revenue avec la médaille de bronze, de bon augure pour l'organisation des jeux des îles l'année prochaine.

La sélection comorienne de Handball féminine sort de cette compétition en 3ème place et remporte la médaille de bronze», nous indique la Fédération Comorienne de Handball dans une publication relatant cet exploit. Une performance obtenue après avoir dominé largement l'équipe mauricienne. « Pour leur quatrième et dernier match la sélection comorienne s'est imposé largement contre la sélection de Maurice (42-13).» Cette médaille de bronze vient

ainsi récompenser le parcours des handballeuses comoriennes dans cette compétition.

Pour leur première participation à ce niveau, les Coelacanthès ont su faire preuve de caractère et de détermination. La large victoire face à Maurice vient parachever une campagne marquée par de belles prestations. Elle témoigne également des progrès réalisés par le handball féminin comorien ces dernières années.

Au-delà de la troisième place, cette performance constitue un signal encourageant pour la suite. Elle devrait surtout renforcer la confiance d'une sélection appelée à poursuivre sa progression. Le bronze autour du cou, les Comoriennes peuvent désormais regarder l'avenir avec ambition. Auparavant, la sélection féminine avait subi une défaite contre son homologue de La Réunion (31-22). « La sélection comorienne de Handball féminine



vient subir une lourde défaite pour son deuxième match contre la réunion.» Une deuxième défaite après une première contre l'équipe Malagasy (30-25), malgré une bonne prestation en début de match, où l'équipe comorienne avait mené au score.

Les filles avaient pourtant débuté ce tournoi avec une victoire contre leurs sœurs de l'île comorienne

de Mayotte avec un score de 28-24.

Au terme de cette campagne, les Comoriennes décrochent donc une belle médaille de bronze. Un résultat obtenu avec un bilan équilibré de deux victoires et deux défaites en quatre rencontres. Après leur succès inaugural face à Mayotte (28-24), les filles ont connu deux revers consécutifs. Elles se sont inclinées face à Madagascar (30-25), puis

contre La Réunion (31-22). Loin de se laisser abattre, la sélection a terminé sur une note forte face à Maurice (42-13). Cette large victoire lui permet ainsi de monter sur la troisième marche du podium. Une médaille de bronze qui récompense la combativité des Comoriennes et ouvre de belles perspectives pour la suite.

Imtiyaz

La Gazette des Comores
Une information plurielle, une liberté
de pensée et de ton

UNION DES COMORES
Unité — Solidarité — Développement

Ministère de la Santé et de la
Protection Sociale

Direction Générale de la Santé



UNITÉ TECHNIQUE DE GESTION DE L'ASSURANCE MALADIE (UTGAM)



جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
الإدارة العامة الصحي

Avis d'appel d'offre

Réf. NOUTGAM/2026/02

Objet : Le présent appel d'offres a pour objet :

Fournitures et installation de systèmes hybrides solaires/générateur à l'UTGAM ANJOUAN et MOHLEI

1. Le Gouvernement comorien a à l'UTGAM une subvention pour soutenir la mise en place et l'opérationnalisation de l'Assurance Maladie Généralisée (AMG).

Une partie de ces fonds sera utilisée pour financer la fourniture et l'installation de systèmes hybrides solaires/générateurs destinés aux bureaux de l'UTGAM à Anjouan et Mohéli. Les fournitures et services connexes doivent être livrés et mis en service dans un délai de 90 jours par lot.

- Lot 1: Site UTGAM (Mohéli) ;
- Lot 2 : Site de UTGAM (Anjouan).

2. Les soumissionnaires intéressés peuvent

obtenir des informations complémentaires et consulter le Dossier d'Appel d'Offre auprès de l'UTGAM/PAAMG, situé à Petite Coulée près de la Cour Suprême..

Tel : +269 336 29 08, +2693365420 ;

**Email : gestutgam.amg@sante.gouv.km ;
comptable.amg@sante.gouv.km;
yousoufmahdyl@gmail.com;
saidabdousoulg@yahoo.fr**

3. Une visite obligatoire des sites est prévue le **20 octobre 2026 à 09h30** pour les deux lots : Lot 1

(UTGAM- Mohéli) et Lot 2 (UTGAM - Anjouan).

4. L'inscription préalable doit être faite par écrit - trois jours ouvrables avant la visite, auprès de : **Dr Mohamed Salim Ben Said Hafi (+269 334 77 66, UTGAM Anjouan)** **Mme Fatima Abdou (+269 355 18 17, UTGAM Mohéli)**. Une attestation de visite sera délivrée et devra être jointe à l'offre correspondante.

5. Les offres doivent être déposées au plus tard le **27 octobre 2026 à 12h30** à l'adresse indiquée.

LANCEMENT LE 28 SEPTEMBRE 2026

LIBRE OPINION

Soins de santé primaires aux Comores : une réforme pour désengorger les hôpitaux

Depuis la déclaration d’Alma-Ata en 1978, puis celles d’Ottawa, de Bamako et d’Alger, une même conviction guide les grandes réformes sanitaires : un système de santé efficace doit placer les soins de proximité et les besoins des populations au cœur de son organisation. Aux Comores, cette vision prend aujourd’hui une nouvelle dimension avec les réformes engagées par le Gouvernement en faveur de la couverture sanitaire universelle et de l’Assurance Maladie Généralisée (AMG). Mais pour que ces réformes produisent pleinement leurs effets, elles doivent s’accompagner d’un renforcement réel des structures de premier niveau de soins.

Une réforme du système devenue nécessaire

Le système national de santé comorien a connu sa dernière réforme structurelle majeure en 1994. Depuis, malgré les nombreuses évolutions démographiques, épidémiologiques, technologiques et organisationnelles intervenues dans le secteur de la santé, une réforme globale de la pyramide sanitaire n’a pas été engagée. Cette situation a progressivement créé un décalage entre l’organisation actuelle du système de santé comorien et les évolutions observées dans plusieurs pays de la région africaine. Elle limite également l’adaptation du

système aux orientations et aux recommandations de l’Organisation mondiale de la Santé. Aujourd’hui encore, les centres hospitaliers nationaux de référence accueillent de nombreux patients pour des problèmes de santé courants qui pourraient être pris en charge dans les structures primaires. Cette situation contribue à leur engorgement et limite leur capacité à se consacrer aux patients nécessitant des soins spécialisés.

Renforcer les soins de santé primaires, ce n’est donc pas détourner les patients de l’hôpital. C’est permettre à chaque niveau du système de santé de jouer pleinement et efficacement son rôle.

Des centres de santé de proximité mieux équipés, disposant de personnels qualifiés, de médicaments essentiels, d’un système performant de gestion de l’information sanitaire et d’un système efficace de référence et de contre-référence permettraient de rapprocher les soins des populations et de réduire progressivement la pression sur les hôpitaux de référence.

Les Comores ne partent pas de zéro

Cette transformation peut s’appuyer sur des acquis déjà importants. Les Comores ont notamment bénéficié de l’appui de l’Organisation Mondiale de la Santé



(OMS), de la Banque mondiale à travers le projet COMPASS, destiné à améliorer l’utilisation de soins de santé primaires de qualité et à renforcer les capacités des structures essentielles à leur fonctionnement. Des investissements ont également été mobilisés dans le cadre de la réponse à la COVID-19, avec l’appui de différents partenaires, notamment l’Unité de Veille Sanitaire de la Commission de l’océan Indien (UVS/COI), la Banque islamique de développement (BID) et les projets d’appui à la vaccination et au

renforcement du système de santé. Ces expériences constituent un capital qu’il serait important de consolider et de mettre à profit dans une réforme plus globale des soins primaires. L’enjeu est désormais de transformer les investissements réalisés en un système de soins de proximité durable.

Cette évolution serait également cohérente avec l’AMG, dont le processus est déjà engagé dans le pays avec l’appui de l’AFD : la couverture financière ne suffit pas si l’offre de soins de proximité reste insuffi-

samment organisée. Les Comores disposent ainsi d’une véritable opportunité pour repenser leur pyramide sanitaire. Il ne s’agit pas nécessairement de construire davantage d’hôpitaux, mais de renforcer le premier niveau afin que les établissements de référence puissent se concentrer sur leur véritable vocation : les soins spécialisés, les urgences et la prise en charge des cas complexes.

Dr Chamssoudine MOHAMED,
Médecin de santé publique

VOTRE SANTÉ

D’où vient l’infarctus ?

Une artère coronaire peut se rétrécir sans provoquer immédiatement la mort du muscle cardiaque. Mais si l’apport sanguin devient brutalement insuffisant et que l’ischémie persiste, la situation change.

Le myocarde manque d’oxygène. Et ses cellules commencent à subir des lésions. C’est le mécanisme central de l’infarctus du myocarde : une partie du muscle cardiaque meurt parce qu’elle a été privée suffisamment longtemps de son apport sanguin et donc d’oxygène. Dans la forme classique de l’infarctus aigu, le processus peut commencer par une plaque d’athérosclérose dans une artère coronaire. La plaque se fissure ou s’érode. Les plaquettes sont activées. Un thrombus se forme.

La lumière de l’artère peut alors être fortement réduite ou complètement obstruée, diminuant brutalement le débit sanguin vers le territoire myocardique situé en aval. À partir de là, chaque minute compte. Le manque d’oxygène perturbe la production d’ATP et le fonctionnement cellulaire. Si l’ischémie se prolonge, les lésions deviennent irréversibles et une nécrose myocardique s’installe. C’est donc une différence fondamentale : Ischémie ≠ forcément infarctus. L’ischémie correspond à un apport sanguin insuffisant. L’infarctus implique une lésion myocardique irréversible liée à l’ischémie. Et ce processus n’est pas uniquement une histoire de douleur thoracique.

Pour diagnostiquer un infarctus, on met en relation plusieurs éléments : le contexte clinique, les modifications de l’ECG, l’évolution de la troponine cardiaque et, selon les situations, l’imagerie ou l’identification d’une atteinte coronaire. Une fois qu’une partie du myocarde est détruite, elle ne récupère pas simplement comme si rien ne s’était passé. La zone lésée évolue vers une cicatrice et peut modifier la fonction mécanique du cœur. Selon l’étendue et la localisation de l’infarctus, cela peut contribuer à une dysfonction ventriculaire et à un remodelage cardiaque. Voilà pourquoi un infarctus n’est pas simplement «une artère bouchée». C’est une succession de phénomènes : atteinte coronaire → diminution du débit → ischémie → lésion cellulaire → nécrose myocardique. Et plus l’interruption du flux est importante et prolongée, plus le risque de perte irréversible de muscle cardiaque augmente. Alors à partir de quel moment une ischémie du myocarde devient-elle un infarctus ?

La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES

Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois ☐ Montant : _____

6 mois ☐ Montant : _____

12 mois ☐ Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces ☐

Chèque ☐ n° _____

Virement bancaire ☐ réf. : _____

Moroni le,

Signature : _____

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour

(Profession santé)

MATCH SÉNÉGAL – COMORES :

Une satisfaction malgré la défaite

C'est en tout cas, le sentiment général observé après la défaite (1-0) des Cœlacanthes contre les Lions de la Teranga dimanche dernier au Vélodrome de Marseille. Dans un stade à moitié plein, les deux équipes ont offert un spectacle digne d'une coupe d'Afrique des nations, et à la fin c'est le Sénégal qui est parti avec la victoire, mais les comoriens sont repartis avec le sentiment d'une fierté retrouvée. Première ville comorienne de France, Marseille méritait bien le temps d'un match d'être le centre du pays.

S'adressant aux joueurs après la rencontre, le président de la Fédération de football a remercié les joueurs en mettant en avant le côté festif et la joie que ces derniers ont procuré à la population comorienne de Mayotte. « Après le match, l'ambiance qu'il y avait et la joie des Comoriens, de nos frères et sœurs qui étaient au stade. Parce que vous avez joué au foot. C'était un super match. » Et ce dernier de continuer sur ses convictions de voir cette équipe aller loin. « Nous on a vibré. Je pense que personne n'a regretté d'être venu au stade. Parce qu'avant tout, avant le résultat, c'est le plaisir qu'on a eu. On

continue de progresser et en ce qui me concerne, je suis convaincu parce que vous avez des qualités, vous avez des compétences, vous avez l'envie de jouer, de faire plaisir au peuple comorien, de gagner des matchs. Et je sais que si on continue comme ça, si on vous accompagne, on arrive à vous mettre dans de bonnes conditions, on aura des résultats. »

De son côté, le sélectionneur a remercié ses joueurs pour la discipline et l'engagement qu'ils ont démontré tout au long de ce regroupement. « C'était un très bon rassemblement. Très bien les gars, même pour la discipline. Continuez comme ça à ce niveau-là. Sur le terrain, les deux derniers matchs, beaucoup de choses intéressantes. Donc, on va travailler là-dessus. C'est demain le Congo, c'est dans un mois. Ce sera très court. Il y a très peu d'espace entre les deux rassemblements. » Ce rétrécissement du calendrier fait que, les possibilités d'une blessure sont plus élevées que d'habitude. C'est pourquoi, le sélectionneur a appelé les joueurs à se ménager après leur retour de leurs clubs respectifs. « Quand vous rentrez demain, il faut vraiment faire attention à la récupération les deux jours qui viennent, qu'on n'ait pas de blessés plus que ça. On en a eu



aujourd'hui, vous avez vu ? Avec la fatigue, les voyages et tout ça. Il faut vraiment bien récupérer. Donc vous rentrez dans vos clubs et vous récupérez bien, faites attention à ça. » Une mise au point très objectif dans la mesure où dans un mois les Verts seront de retour pour le compte de la troisième et quatrième journée

des éliminatoires de la CAN, avec une double confrontation contre le Congo. C'est d'ailleurs, ce qu'a tenu à rappeler le président dans sa prise de parole : « Là, dans l'immédiat, on est focalisé sur la CAN. Il y a plein de matchs qui vont bientôt arriver, mais comme j'ai dit, on a confiance en vous. De toute façon,

on sait qu'une fois que vous êtes sur le terrain, vous allez tout donner, vous allez donner le meilleur de vous-même et inch'Allah, on espère qu'on ira à la CAN qui devrait se tenir en Tanzanie, Ouganda et au Kenya. »

Cette parenthèse marseillaise refermée, les regards sont désormais tournés vers un autre rendez-vous, autrement plus important : les éliminatoires de la CAN 2027. Dans un mois, les Verts retrouveront la compétition avec une double confrontation face au Congo, pour les troisième et quatrième journées. Deux rencontres qui permettront de mesurer les progrès réalisés, mais aussi la capacité de cette nouvelle génération à confirmer. Le sélectionneur Hubert Velud devra continuer à construire autour de ces jeunes joueurs, tout en maintenant l'exigence de résultats.

Car au-delà de ce match amical c'est bien une qualification pour la prochaine CAN qui demeure l'objectif prioritaire. Le message du président Saïd Ali Saïd Athouman est donc clair, faire confiance à cette équipe et lui donner les moyens de grandir. À elle désormais de transformer cette confiance en résultats et de poursuivre son chemin vers la CAN 2027.

Imtiyaz



N°26 /216 /CNPA/PR

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

جمهورية القمر المتحدة

وحدة – تضامن – تنمية

Moroni, le 05 octobre 2026



COMMUNIQUÉ :

RAPPEL DES PRINCIPES DE RESPONSABILITE EDITORIALE ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION SENSIBLE

Le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA), réuni en session ordinaire, a pris connaissance du traitement médiatique récent de faits présentés comme des révélations financières mettant en cause une institution politique nationale.

Sans se prononcer sur le fond de ce dossier, dont la justice est régulièrement saisie, et en application des dispositions de la Loi N°25-021/AU du 26 décembre 2025 portant Code de l'Information et de la Communication, le Conseil rappelle à l'ensemble des acteurs médiatiques – presse écrite, radiodiffusion, télévision, médias en ligne et plateformes numériques – les principes fondamentaux suivants :

1. La vérification et la rigueur journalistique (Articles 54, 144 et 145)

Tout document, témoignage ou information présenté comme une preuve doit faire l'objet d'une vérification sérieuse, contradictoire et documentée avant sa diffusion. La précipitation dans la publication de contenus non vérifiés expose les médias à diffuser des informations inexacts et engage leur responsabilité.

2. La responsabilité éditoriale (Articles 52, 116 et 233)

Le directeur de publication ou l'éditeur demeure pleinement responsable des contenus diffusés, y compris ceux provenant d'invités, de collaborateurs externes ou d'utilisateurs. Cette responsabilité s'étend aux contenus générés par l'intelligence artificielle, qui doivent être clairement identifiés comme tels.

3. Le respect du contradictoire et des droits de la défense (Articles 204 et 222)

Les personnes physiques ou morales mises en cause doivent être en mesure de faire connaître leur version des faits avant toute diffusion. Le droit de réponse est garanti et doit être exercé dans des conditions d'exposition comparables à celles de l'information initiale.

4. La présomption d'innocence (Articles 204 et 205)

Nul ne peut être présenté comme coupable avant qu'une décision de justice définitive n'ait été

rendue. Le CNPA veille au respect strict de ce principe et peut prendre toute mesure utile à la sauvegarde de la sérénité du procès pénal.

5. L'indépendance et la neutralité (Articles 73, 143 et 150)

Les médias doivent exercer leur mission d'information à l'abri de toute pression, de tout intérêt partisan ou particulier. Ils ne doivent pas servir de relais à des campagnes de déstabilisation ou à des manipulations politiques. Les journalistes s'interdisent d'accepter tout avantage ou promesse susceptible de limiter leur indépendance.

6. La protection de la dignité humaine et de la vie privée (Articles 188, 206 et 207)

La diffusion d'informations sensibles ne saurait porter atteinte à la dignité des personnes, à leur vie privée ou à leur honneur, sauf nécessité d'information légitime et proportionnée.

Le Conseil a engagé une démarche d'information conformément à l'article 260 du Code, qui l'autorise à agir par auto-saisine ou sur signalement. Le CNPA ne commentera pas les procédures judiciaires en cours et rappelle qu'il agit en toute indépendance et impartialité, conformément à l'article 9 de la loi.

Par ailleurs, le CNPA rappelle que le **Programme national de formation continue en journalisme de qualité**, déployé dans les trois îles, développe un module spécifique au **traitement équilibré de l'information, au fact-checking et à la déontologie professionnelle**. Le Conseil invite instamment les rédactions et les responsables de médias à y inscrire leurs journalistes et collaborateurs.

Le CNPA réaffirme son attachement indéfectible à la liberté de la presse et à la liberté d'expression, principes consacrés par la Constitution et les conventions internationales. Il rappelle toutefois que cette liberté est indissociable de la responsabilité, de l'éthique et du respect des droits d'autrui.

Le CNPA